

## FICHE DE POSTE RECRUTEMENT

### D'UN/UNE ATER Attaché(e) Temporaire d'Enseignement et de Recherche

Statut	ATER
Section CNU	22 <sup>e</sup>
Durée du recrutement	1 an
Début du contrat	01/09/2023
Localisation	Université Bordeaux Montaigne, PESSAC
Composante d'affectation	Département d'Histoire
Filière de formation concernée	Licence d'Histoire (Histoire contemporaine)
Laboratoire de Recherche de rattachement	Centre d'Études des Mondes Moderne et Contemporaine/CEMMC (UR 2958)
<b>Date limite d'envoi des dossiers</b>	<b>Mercredi 10 mai 2023</b> <b>Envoi des dossiers par voie dématérialisée :</b>  <a href="https://extranet.u-bordeaux-montaigne.fr/rita/fo/?num_cg=67&amp;num_form=1">https://extranet.u-bordeaux-montaigne.fr/rita/fo/?num_cg=67&amp;num_form=1</a>

#### Conditions de recrutement :

Les attachés temporaires d'enseignement et de recherche (A.T.E.R.) sont régis par le décret n° 88-654 du 7 mai 1988 relatif au recrutement d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche dans les établissements publics d'enseignement supérieur.

#### Obligations de service :

L'ATER recruté(e) aura un contrat comprenant 96 h de cours, il/elle participera aux diverses obligations qu'implique son activité d'enseignement : encadrement des étudiants, contrôle des connaissances et examens.

#### Enseignement et besoins pédagogiques :

L'ATER recruté(e) interviendra prioritairement à tous les niveaux de la licence, en histoire contemporaine (XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles). Selon les besoins de la section, il/elle pourra compléter son service en master MEEF, dans la préparation des concours d'enseignement (CAPES d'Histoire-Géographie).

#### Activité de recherche :

L'ATER recruté(e) participera aux travaux d'au moins un des quatre axes du CEMMC (quinquennal 2021-2026) en fonction de ses spécialités de recherche : dynamiques et territoires du pouvoir du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours (axe 1) ; ville rêvée, ville imaginée, ville vécue (axe 2) ; productions, consommations, environnement (axe 3) ; Europe centrale et orientale (axe 4).